

SINEAU, Mariette et Evelyne TARDY, *Droits des femmes en France et au Québec* (Montréal, Éditions du remue-ménage, 1994), 154 p. 18,95 \$

Diane Lamoureux

Volume 49, numéro 1, été 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305409ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305409ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lamoureux, D. (1995). Compte rendu de [SINEAU, Mariette et Evelyne TARDY, *Droits des femmes en France et au Québec* (Montréal, Éditions du remue-ménage, 1994), 154 p. 18,95 \$]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49(1), 105–108. <https://doi.org/10.7202/305409ar>

SINEAU, Mariette et Évelyne TARDY, *Droits des femmes en France et au Québec* (Montréal, Éditions du remue-ménage, 1994), 154 p. 18,95\$

Cet ouvrage se veut une analyse comparative de la transformation des droits des femmes en France et au Québec depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il permet de synthétiser les mutations de l'encadrement législatif de la vie des femmes dans ces deux formations sociales qui, outre la langue, partagent une tradition de droit civil qui s'est avérée particulièrement réfractaire à l'égalité entre les sexes.

Deux périodes sont identifiées. La première, qui s'étend de 1940 à 1960, revêt une signification certaine pour les Québécoises puisque cela correspond

respectivement à l'obtention du droit de vote et à la Révolution tranquille, mais on se demande ce qui justifie un tel choix pour les Françaises. La seconde couvre la période 1960 à nos jours. Pour faciliter la comparaison, à chacune des périodes, les auteures reprennent les mêmes divisions à savoir les transformations législatives, les «pratiques et les mœurs» et, finalement, un essai d'interprétation des décalages entre les deux situations.

La première partie est sous-tendue par l'idée d'un retard du Québec par rapport à la France. Sur le plan des transformations législatives, trois domaines sont pris en considération, à savoir les droits civils, les droits économiques et sociaux et les droits politiques. Dans le premier domaine, les auteures soutiennent que, dans le mariage, les Françaises sont un peu mieux loties que les Québécoises (p. 19), du fait de l'existence du mariage civil, du droit de divorcer, de l'inexistence d'un *double standard* en matière d'adultère et surtout de la capacité civile pour les femmes mariées. Si le dernier point est effectivement à l'avantage des Françaises, on peut cependant se demander si le mariage civil représente un si grand progrès en ce qui concerne les droits des femmes, et les auteures ont passé sous silence la loi fédérale de 1925 sur le divorce. En fait, dans les deux cas, le régime matrimonial est organisé en fonction du principe de la puissance maritale, qui ne sera véritablement ébranlé qu'à partir de la seconde moitié des années 1960 qui, incidemment, aurait constitué une meilleure coupure entre les deux périodes étudiées.

Dans le domaine des droits économiques et sociaux, là encore, ce qui sous-tend l'analyse, c'est que la situation des Françaises présente «plusieurs longueurs d'avance sur les Québécoises» (p. 23). À cet égard, la démonstration est un peu plus convaincante que pour les droits civils puisqu'on insiste sur le système éducatif qui s'ouvre plus rapidement aux Françaises, quoique cette ouverture soit largement antérieure à la période étudiée et beaucoup plus unifiée, permettant donc, une fois l'accès reconnu, que les femmes aient la même formation que les hommes et donc accès aux professions et à l'emploi rémunéré en général. On insiste également sur l'existence de toute une structure législative permettant de concilier emploi rémunéré et maternité. Dans ce domaine toutefois, plusieurs études ont montré que la motivation centrale était non pas la reconnaissance des droits des femmes mais plutôt une préoccupation démographique, ce qui nous amène à questionner la pertinence réelle de cet argument.

Cette analyse se conclut par les droits politiques, qui ont été obtenus avec des décalages pour les Québécoises (1918 au fédéral, 1940 au provincial) pour les Québécoises et en 1944 pour les Françaises, l'avance de ces dernières tenant au fait que la Constitution de 1946 reconnaissait le principe de l'égalité entre les sexes.

Le chapitre sur les pratiques et les mœurs concerne essentiellement la participation à l'emploi rémunéré et la pratique des professions. Dans ces deux domaines, les pratiques françaises sont plus importantes que celles des Québécoises. Reste à savoir cependant si l'on compare des situations comparables; rien n'est mentionné concernant le mode de compilation des statistiques sur la main-d'œuvre active, ce qui ne permet pas de savoir si l'on

prend ou non en considération les femmes collaboratrices de leur mari dans l'entreprise familiale ou le seul travail rémunéré indépendant. Par ailleurs, il aurait été intéressant de comparer les deux groupes sur le plan des mœurs comme tels en faisant état des taux de nuptialité, de la taille des familles, des taux de séparation et de divorce, etc. En outre, il aurait été probablement utile, dans ce chapitre, de faire intervenir l'action collective des femmes.

Dans le troisième chapitre de cette section, on tente d'interpréter le décalage France-Québec. L'essentiel de l'explication porte sur le poids social et idéologique d'un catholicisme particulièrement conservateur au Québec, par rapport à la laïcité en France. Mais le texte mentionne également la différence entre un État libéral et un État-providence, passant complètement sous silence le processus de construction de l'État-providence par le gouvernement fédéral à cette époque. Enfin, comme troisième facteur explicatif, les auteures avancent l'importance de la gauche et du syndicalisme, principalement en ce qui concerne les progrès concernant le travail des femmes. Cependant, on peut se demander si ce que visait la gauche, c'était véritablement l'amélioration de la situation des femmes ou plutôt le fait de contrer la pression à la baisse sur les salaires et les conditions d'emploi.

La deuxième partie est, pour sa part, organisée autour de l'idée du «rat-trapage», sinon de l'avant-gardisme québécois. Ceci se vérifie d'abord dans le domaine législatif où les auteures font état de transformations majeures depuis la Révolution tranquille. Elles en tirent la conclusion que la situation des Québécoises est meilleure en ce qui concerne les droits civils, la discrimination en emploi, le harcèlement sexuel et la violence faite aux femmes, alors que les Françaises seraient en avance en ce qui concerne les politiques familiales et le droit à l'avortement (p. 92). Sur ce dernier point, puisqu'il s'agit de lois (et non de ce qui se passe réellement), je demeure sceptique puisqu'il me semble qu'une situation de décriminalisation totale de l'avortement (ce qui est le cas au Québec depuis le jugement de la Cour suprême en 1988 dans l'affaire Morgentaler) est préférable à une loi ne l'autorisant que dans certaines circonstances. Dans le domaine des mœurs et des pratiques, le bilan est plus mitigé quoiqu'il semble, là aussi, être à l'avantage des Québécoises. Il est difficile de faire une comparaison avec la période précédente toutefois, puisque l'analyse ne s'attarde pas aux mêmes éléments.

L'explication de l'avant-gardisme québécois récemment tient essentiellement à deux facteurs, l'affaiblissement du rôle de l'Église catholique québécoise et la capacité du mouvement des femmes de fonctionner à la fois dans la société et dans les institutions pour provoquer des transformations sociales. Le premier facteur permet d'expliquer les transformations des pratiques sociales (principalement en ce qui concerne l'éducation et le travail), le développement de l'État-providence et l'émergence d'un mouvement syndical et d'une gauche convaincus des mérites de l'égalité entre les sexes. Le second facteur tient au caractère plus pragmatique et moins idéologique du mouvement québécois des femmes, ce qui lui a permis de maintenir une certaine unité d'action et d'œuvrer au sein des institutions (p. 130).

Un tel travail comparatif est intéressant et a le mérite de mettre ensemble des données qu'il aurait fallu autrement chercher dans plusieurs textes.

Cependant, cela présente un certain nombre de problèmes que je me contenterai d'énumérer. D'abord, la différence de statut politique: la France est un pays souverain de longue date, alors que le Québec est une province au sein de la fédération canadienne; or le texte fait totalement abstraction de ce qui se passe dans l'ensemble canadien. Ensuite, la question du point de vue: en vertu de quel principe peut-on juger que telle situation est supérieure par rapport à une autre? Doit-on prendre en considération les seuls textes législatifs ou les pratiques sociales? Enfin, concernant la question du «progrès», qui est implicite dans toute analyse qui raisonne en termes de «retard» ou de «rattrapage», les débats historiques, politiques et philosophiques nous ont montré que c'était là une notion à manipuler avec prudence.

*Département de science politique
Université Laval*

DIANE LAMOUREUX